

DECISION 2(VI)

Le Conseil international des bois tropicaux,

Considérant les objectifs de l'Organisation internationale des bois tropicaux tels qu'ils sont définis dans l'Article premier de l'Accord international sur les bois tropicaux,

Réaffirmant sa résolution 1 (IV),

Accueillant avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts (PCF(IV)/2) intitulé "Projet de plan d'action dans le domaine du reboisement et de la gestion forestière",

Considérant qu'il importe d'élaborer un programme d'action qui porterait sur toutes les activités de l'OIBT,

Prend acte des rapports des trois comités permanents dans ce domaine;

Prie le Directeur exécutif de préparer, à l'intention du secrétariat, un programme de travail pour les années 1990 et 1991 dans le domaine du reboisement et de la gestion forestière, en se fondant sur les propositions formulées dans le document PCF(IV)/2 et sur les observations formulées sur ces propositions.

Prie en outre le Directeur exécutif de proposer des activités qui seraient exécutées à titre prioritaire dans les domaines d'action suivants:

- Elaborer des principes directeurs devant régir la "meilleure pratique" et la viabilité par rapport à l'aménagement viable des forêts naturelles et des plantations,
- Déterminer les arguments économiques en faveur de l'aménagement des forêts naturelles,
- Renforcer les initiatives de politique générale dans l'ensemble du secteur forestier,
- Intensifier les campagnes de sensibilisation et mobiliser le soutien des milieux intéressés de manière à assurer l'aménagement viable et la conservation des forêts tropicales,

- Mettre au point des modèles de démonstration en matière d'aménagement pour assurer la production durable de produits ligneux et autres ainsi que la conservation,
- Renforcer les travaux de recherche sur les résultats du traitement sylvicole,
- Mettre en valeur les ressources humaines dans le domaine de l'aménagement des forêts tropicales,
- Envisager des mesures d'encouragement à l'aménagement viable des forêts;

Prie également le secrétariat de préparer les éléments d'un programme d'action dans les domaines de l'industrie forestière ainsi que de l'information économique et de l'information sur le marché bénéficiant de l'appui d'un groupe d'experts de l'industrie forestière et de le présenter aux prochaines sessions des comités permanents et du Conseil;

Décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session des trois comités permanents et du Conseil en vue d'adopter un programme d'action détaillé qui servira de base à l'établissement du programme de travail de l'Organisation et du secrétariat.